Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Commune de Douvrin

Plan de zonage

Vu pour être annexé à la délibération en date du 27 septembre 2022

PLU arrêté le :	PLU approuvé le :
12 juillet 2005	29 juin 2006

N

0 250 500 m

Réalisation CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Août 2022
Source CABBALR / Direction de l'Urbanisme
Carte éditée le 02/08/2022

Echelle (format A0) : 1 : 5 000

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres - C.S. 60948 - 62411 BETHUNE Cedex
Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | E-mail : contact@bethunebruay.fr
www.bethunebruay.fr

Légende

- Limite de zonage
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Eléments de patrimoine à préserver au titre de l'article L151-42 (espace vert)
- Batiment repere dans le cadre de l'article L151-42 du Code de l'Urbanisme
- Cavalier du 13 de Lens
- Emprise et numéro des terrils
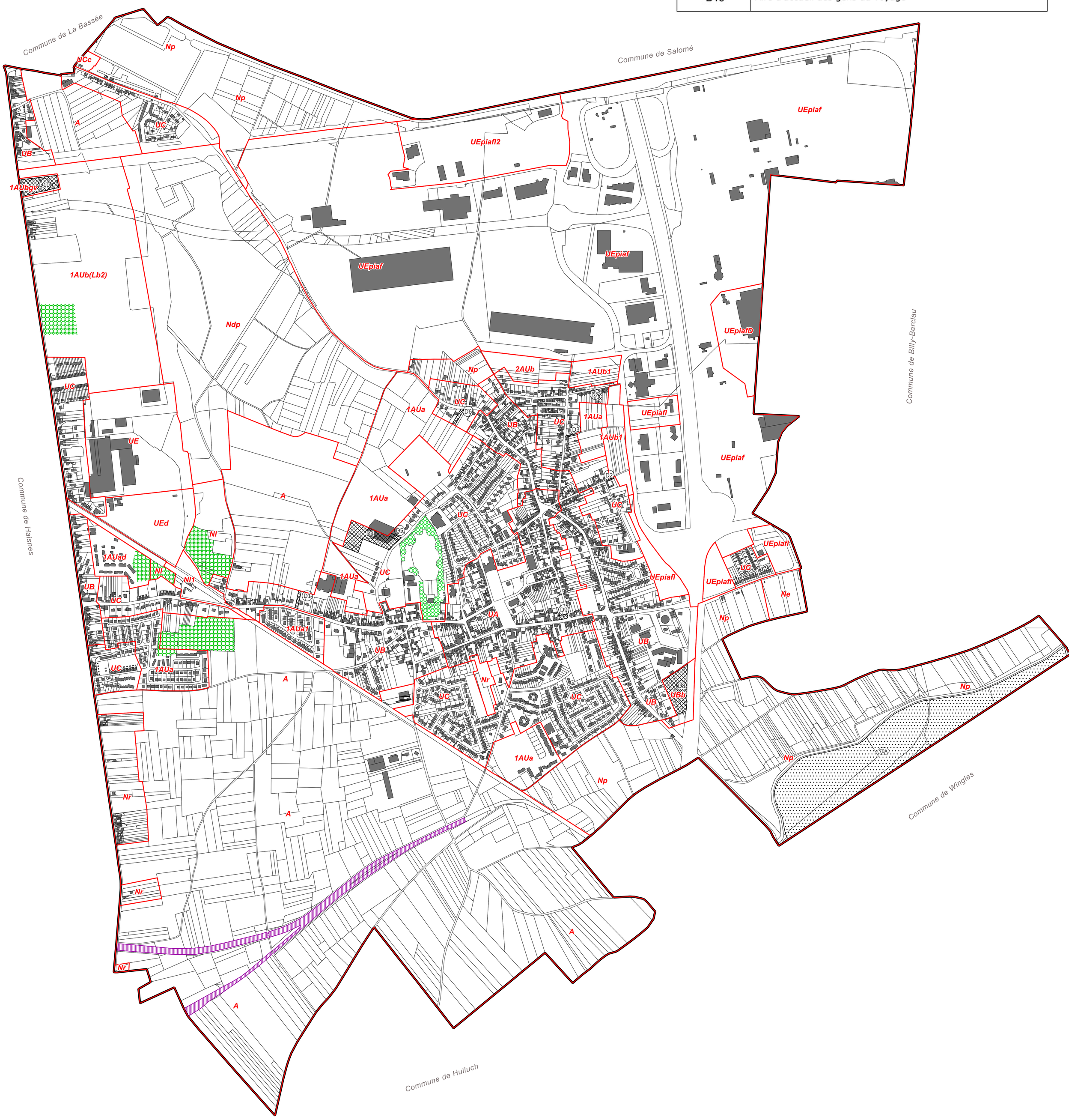
EMPLACEMENT RESERVE AU BENEFICE DE LA COMMUNE	
D1	Pour la création de voirie de désenclavement
D2	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 1AUb1
D3	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 1AUa
D4	Pour l'extension du cimetière
D5	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 1AUa
D6	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 1AUa
D7	Pour la création de voirie de désenclavement de la zone 2AUa
D8	Extension du collège
D9	Parking
D10	Aire d'accueil des gens du voyage